

Projet de délibération du Comité
Assemblée Générale du 22 juin 2026

Date de convocation : Mardi 16 juin 2026

Date d'affichage : Mardi 16 juin 2026

Membres	En exercice	143	Vote	Pour	0
	Présents			Contre	0
	Pouvoirs			Abstention	0
	Votants			Total	0

Objet : Liste des travaux d'équipements électriques collectifs - Programme 2026

Le Président informe les membres du Comité qu'il convient de valider la liste des travaux à inscrire sur la programmation complémentaire 2026 dans le cadre du budget supplémentaire.

Le président rappelle que le programme de travaux pour l'ensemble de l'année 2026 a été validé fin 2025 par le bureau du SICECO sur proposition de la Commission Equipements Electriques Collectifs pour une enveloppe de 4 250 k€.

La présente liste correspond à un ajustement de programmation très limité dans le respect des principes utilisés pour la sélection des dossiers du budget primitif, à savoir :

- Pour les dossiers de rénovation de l'éclairage public :
 - o priorité aux installations vétustes, aux communes n'ayant pas bénéficié d'actions récentes
 - o pas d'attribution d'aide pour les dossiers de rénovation « mise en valeur » et « sport »
 - o un seul dossier de rénovation par adhérent
- pour les équipements électriques divers :
 - o pas d'attribution d'aide pour les prises illuminations et radar
 - o un seul dossier d'équipement par adhérent
- pour les dossiers d'extensions de l'éclairage :
 - o pas d'attribution d'aide pour les dossiers de « mise en valeur » et de « sport »
 - o un seul dossier d'extension par adhérent

Le bilan en € TTC est le suivant :

Type de travaux	BP 2026	BS 2026
Extension	332 800	9 000
Equipements divers	90 000	30 000
Rénovation	3 827 200	211 000
Total	4 250 000	250 000

Le financement de ces travaux peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation

d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

En conséquence, après en avoir délibéré,

Le Comité :

- ✎ valide la liste de travaux à inscrire sur la programmation supplémentaire 2026 en éclairage public, telle qu'elle est indiquée ci-dessus.



Dijon, le
Le Président du SICECO

Pascal Grappin

<u>ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE</u> en application du Code Général des Collectivités Territoriales après dépôt en Préfecture et publication ou notification
--